

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

LA GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION « GIF FILTER»

Siège Social : GP1 Km 35 Grombalia 8030

La Société LA GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION « GIF FILTER » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire lors de sa réunion du **17 JUIN 2014**, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de **173 316 dinars** pour le porter de **10 268 973 dinars** à **10 442 289 dinars**.

Cette augmentation de capital sera faite par incorporation de la réserve pour réinvestissement d'un montant de **145 000 DT** et une partie des résultats reportés d'un montant de **28 316 DT**, et ce, par l'émission de **173 316 actions nouvelles gratuites, d'une valeur nominale de un (01) dinar chacune, à raison de (04) actions nouvelles pour deux cent trente Sept (237) actions anciennes**.

La Société LA GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION « GIF FILTER » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que la date d'ouverture de l'attribution gratuite a été fixée au **25 AVRIL 2015**.

- **Modalité de l'augmentation :**

L'augmentation du capital sera effectuée par l'émission de **173 316 actions nouvelles gratuites de nominal un (1) dinar chacune**, à attribuer aux détenteurs des **10 268 973 actions** composant le capital social actuel, **à raison de (04) actions nouvelles pour deux cent trente Sept (237) actions anciennes**.

- **La Jouissance des actions nouvelles gratuites :**

Les **173 316 actions nouvelles gratuites** porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} JANVIER 2014**.

- **Cotation en bourse :**

➤ Les actions anciennes de la Société LA GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION « GIF FILTER » seront négociables en bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **25 AVRIL 2015**.

➤ Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **25 AVRIL 2015** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, dès leur création.

➤ Les droits d'attribution seront détachés et négociables en bourse à partir du **25 AVRIL 2015**.

- **Prise en charge par la Tunisie Clearing :**

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la Tunisie Clearing à partir du **25 AVRIL 2015**.